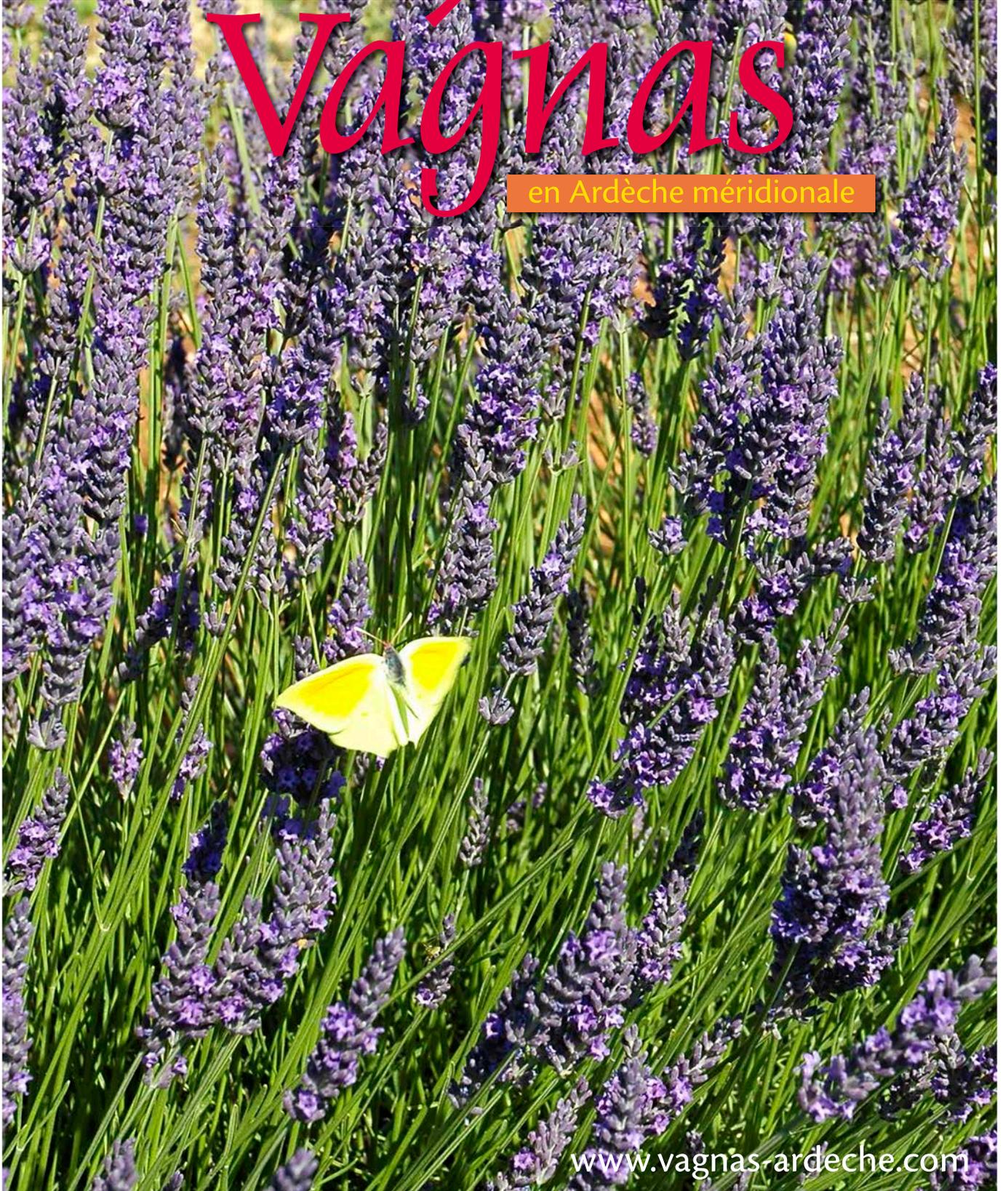


L'écho de

BULLETIN MUNICIPAL N° 9
ÉTÉ 2019

Vagnas

en Ardèche méridionale



www.vagnas-ardeche.com

Le mot du maire

Vagnassiennes, Vagnassiens, chers amis,

Nous avons subi un épisode caniculaire important cette année encore avec comme conséquence une nouvelle période de sécheresse. Il va falloir sans doute s'y habituer, hélas. Par chance, pour l'instant, notre commune n'a pas connu d'incendie comme cela a été malheureusement le cas chez nos voisins de Balazuc et de Banne. L'attention de chacun, habitants et estivants, doit permettre d'éviter ces sinistres.

Deux gros dossiers, la nomination des voies et la signalisation d'informations locales, sont enfin achevés. Les personnes qui ne sont pas encore venues au secrétariat de la mairie prendre possession de leur numéro d'habitation sont invitées à le faire rapidement.

Le nouveau dispositif de collecte des ordures ménagères mis en place par la communauté de communes, et qui se substituera bientôt à la collecte au porte à porte en usage à Vagnas, ne fait pas, et de loin, l'unanimité. Accompagné de mes adjoints, nous sommes allés exprimer ce mécontentement à Max Thibon, président de notre comcom. Il nous a assuré d'une réponse que nous attendons encore à ce jour.

Si certains sont en congé ou s'appêtent à l'être, c'est un épisode de dur labeur pour tous les acteurs du tourisme et les agriculteurs. Aussi, je vous souhaite à toutes et tous un bel été et de bonnes vacances.

Votre maire,
Christian Buisson

Sommaire

Le mot du maire.....	02
Nouvelles en vrac 02 Informations de la communauté de communes.....	07
Conseils municipaux.....	08
Horaires d'accueil et numéros d'urgence.....	16

L'Écho de Vagnas, bulletin municipal trimestriel
Directeur de la publication : Christian Buisson
Imprimerie mairie de Vagnas
Troisième trimestre 2019 — Dispensé d'ISSN

[Nouvelles en vrac]

Raccordement postal

Pour permettre aux services d'urgence et de secours de localiser précisément chaque habitation et la mise en place de la fibre optique (en principe l'an prochain), la totalité des voies publiques doit être nommée et chaque habitation posséder à la fois un numéro de voie et des coordonnées GPS précises.

La préparation de cette opération a été menée l'an passé et le nom proposé pour les voies a été soumis à l'approbation du conseil municipal. Quelques-uns ont été modifiés suite aux propositions de certains habitants. Après quelques péripéties dues à des contraintes administratives, la mise en place a été achevée peu avant cet été.

Chaque foyer a reçu un courrier donnant les instructions nécessaires. Les propriétaires de locations saisonnières et d'habitats secondaires qui n'ont pas encore pris possession de leur numéro de rue sont invités à venir le retirer au secrétariat de la mairie et de le mettre en place le plus rapidement possible.

Les préposés de La Poste sont à présent théoriquement tenus de ne déposer le courrier que dans les boîtes aux lettres identifiées par un numéro...



Signalisation d'informations locales (SIL)

L'opération aura été longue et difficile, mais la SIL est enfin en place. Son installation a été réalisée par la société Sud-Ouest signalisation dans le cadre d'un contrat passé avec la communauté de communes.

Pour mémoire, une réglementation nationale interdit les présignalisations et les publicités sur le bord des voies publiques, la SIL étant seule autorisée. Certes, les petits villages comme le nôtre ne souffraient pas d'abus publicitaires, mais c'est la loi et nous devons nous y soumettre...

Rappel : dématérialisation des démarches administratives

Dans le cadre de la dématérialisation des démarches, l'obtention de carte nationale d'identité, de passeport, de permis de conduire et de certificat d'immatriculation doit à présent être réalisée en ligne.

Parce que l'égalité d'accès de tous les usagers au service public doit être garantie, quels que soient le lieu de domiciliation, l'équipement ou encore le degré de maîtrise des nouvelles technologies, des points numériques ont été mis en place au sein de la préfecture et des sous-préfectures de notre département pour permettre l'accès au site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (<https://ants.gouv.fr>) et effectuer leurs démarches en ligne en toute confidentialité et sécurité.

Vous pourrez être aidés sur place par un médiateur numérique, agent de l'État.

PRÉFECTURE

Boulevard de Vernon

07000 Privas

Accessible aux personnes à mobilité réduite

- Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h
- Le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30

SOUS-PRÉFECTURE DE LARGENTIÈRE

23, rue Camille-Vielfaure

07110 Largentière

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45

Un document explicatif détaillé peut être consulté en mairie, il est également en ligne sur site internet des services de l'État en Ardèche à l'adresse suivante :

www.ardeche.gouv.fr/demarches-en-ligne-mise-a-disposition-de-points-a7337.html

Rappel : stérilisation des chats

Une chatte non stérilisée peut engendrer plus de 20 000 chatons en 4 ans, les portées successives se multipliant quasiment à l'infini. La convention passée entre la mairie et la fondation 30 millions d'amis a donc été renouvelée.

Une campagne de stérilisation des chats errants non identifiés est en place à Vagnas : tous les chats capturés non tatoués ou non pucés seront systématiquement stérilisés et identifiés par un vétérinaire.

À la suite de l'intervention, les animaux sont relâchés sur les lieux de leur capture. Ces captures sont réalisées périodiquement par les services municipaux.

Les personnes qui souhaitent bénéficier de ce service (gratuit) pour des chats errants doivent se présenter au secrétariat de la mairie.

Boîte à livres

Avec le développement des téléphones portables, les cabines téléphoniques appartiennent au passé et Orange a proposé aux communes de conserver les édicules à titre gratuit.

La cabine de Vagnas, située à proximité de l'école a donc été transformée en « boîte à livres » à la fin de l'été 2018. Chacun peut y déposer ou y prendre à volonté livres et revues. L'initiative connaît le succès et les bénévoles de la bibliothèque assurent sa maintenance.



Travaux à l'école

Des travaux d'insonorisation ont été réalisés au cours de l'année dans la cantine et dans les salles de classe par la pose de plafonds insonorisants. Des baffles acoustiques ont en outre été posés sur les murs. À l'occasion, l'éclairage des salles a été modernisé.

Pour que les enfants ne souffrent pas du soleil, des toiles protectrices ont été tendues dans la cour.

Afin d'achever la mise aux normes d'accessibilité de l'école, une rampe d'accès aux classes est en cours de construction dans la cour.

Achat de la ferme du Rieusset

La communauté de communes a proposé aux maires de Vagnas et de Salavas la vente des bâtiments du haut de la ferme du Rieusset. Les maires de ces deux communes ont fait une proposition de 30 000 euros qui a été acceptée. L'achat de ces bâtiments servira à la création d'une maison pour les chasseurs, avec les normes d'hygiène obligatoires. Les travaux éventuels seront à la charge des ACCA.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale est située au centre du bourg, 12 rue de l'École. Elle est ouverte aux horaires suivants :

- mardi de 16 h 30 à 18 h 30,
- mercredi de 14 heures à 16 heures,
- vendredi de 17 h 30 à 19 heures.

Nouveau musée

Ce projet, à l'étude depuis plusieurs années, prend forme à présent. Le 15 mars dernier, Fabrice Brun, notre député, Laurent Ughetto, le président de notre département, et notre maire Christian Buisson ont donné le premier coup de pioche du chantier sous un soleil radieux. Un apéritif convivial a clôturé la cérémonie.

Depuis, les travaux de gros œuvre sont achevés et la pose du cloisonnement intérieur est en cours. Le chantier va tourner au ralenti pendant le reste de l'été. La réception des travaux est prévue en fin d'année.

La mise en place de la muséographie pourra alors être réalisée et l'ouverture du nouveau musée, dont le nom définitif est « Musée médiéval Le temps de Vagnas » est programmée pour le printemps 2020.

Le coût prévisionnel des travaux est de 79 000 € HT et de la mise en place de la muséographie de 32 000 € HT. À ce jour des subventions (État, région et département) ont été obtenues pour un montant de 70 000 €, complétées par un fonds de concours de la communauté de communes de 12 500 € et un mécénat de la caisse locale du Crédit Agricole de 1 500 €.

Il manque 26 000 € pour boucler le budget et un financement participatif va être lancé dans les prochains jours sur internet (vraisemblablement via la plateforme Dartagnans). En principe, le Fonds innovant pour le patrimoine ardéchois mis en place par le conseil général devrait compléter la somme ainsi collectée.

Dans l'attente, le comité scientifique composé d'archéologues, de conservateurs de musée, de responsables de la DRAC et du SRA finalise la muséographie et deux spécialistes étudient quel sera le meilleur mode de fonctionnement administratif du nouveau musée afin de créer un emploi.

L'objectif est d'attirer de nouveaux visiteurs qui, en marge, alimenteront l'activité économique de notre village.



Un départ à la retraite...

Après 39 années passées au secrétariat de notre mairie, Annie Tourre a fait valoir ses droits à la retraite fin décembre 2018. C'est à la fois une mémoire infailible de l'histoire récente de notre village qui se retire et une personnalité dont tout le monde a pu apprécier la gentillesse, le sourire et le dévouement. Nous lui souhaitons une « nouvelle vie » pleine de joie entourée de sa famille.

...et une arrivée !

Nous souhaitons la bienvenue à Coralie Berberian qui assure la succession du poste d'Annie. Son expérience de secrétariat en collectivités et dans un syndicat agricole, sa maîtrise des logiciels bureautiques et ses notions de logiciels administratifs ont été déterminants. Chacun appréciera ses compétences indéniables et la qualité de son accueil souriant.



LE SITE WEB DE VAGNAS

La commune a mis en place un site web depuis plusieurs années. Celui-ci est tenu à jour régulièrement et vous permet de prendre connaissance très rapidement des dernières informations concernant notre village. N'hésitez pas à le consulter !

www.vagnas-ardeche.com

Bibliothèque

Notre ancien maire, André Malignon, travaille depuis plusieurs années sur la mémoire des poilus de notre village qui ont laissé leur vie sur le champ d'honneur au cours de la guerre de 14-18.

Dans le cadre des manifestations marquant le centième anniversaire de la Grande Guerre, les bénévoles de la bibliothèque ont organisé une exposition présentant le résultat de ses travaux et des archives de l'époque (lettres, photos, uniformes...) appartenant à des Vagnasiens.

L'exposition, inaugurée le 11 novembre 2018 après la cérémonie officielle commémorative, n'a malheureusement pas attiré beaucoup de visiteurs au cours du mois qui a suivi.

Sécurisation de la traversée du village

C'est un projet long et complexe qui à ce jour n'a pas pu être réalisé. Plusieurs actions ont toutefois été entreprises. En premier lieu l'avant-projet qui prescrit les réalisations suivantes : construction d'un « tourne à gauche » à hauteur de la rue du Couvent avec un

rétrécissement de voies (les négociations avec les propriétaires riverains pour permettre cette réalisation ont abouti), mise en place d'un plateau surélevé au croisement D579/D255, déviation de la D579 à hauteur de la rue de l'Église sur le tracé du parking actuel pour créer une chicane et construction d'un autre tourne-à-gauche à hauteur de la rue de la Fontinelle.

L'ensemble de ces travaux représente une dépense de 600 000 € et les subventions envisageables ne couvrent qu'une faible partie de cette somme.

Il faut donc trouver une solution intermédiaire d'attente relativement peu onéreuse et des fournisseurs ont été contactés pour deviser la mise en place de feux tricolores pédagogiques en amont et en aval du croisement D579/D255 (la législation interdit l'installation de ce type de feux sur le carrefour lui-même).

Le principe de ces feux est le suivant : ils sont en permanence au rouge et un radar mesure la vitesse du véhicule en approche. Si la vitesse est réglementaire, le feu passe immédiatement au vert. Dans le cas contraire, il reste au rouge pendant une durée proportionnelle à l'excès de vitesse. Les communes qui ont installé ce dispositif le jugent efficace.

L'étude en cours permettra de savoir si la commune pourra implanter ces feux dans les meilleurs délais.

Église

L'intérieur de l'église du bourg de Vagnas est en mauvais état. Outre la peinture qui se décolle par plaques entières, l'installation de chauffage et celle de l'électricité ne sont plus aux normes.

Parce qu'elle est utilisée pour des cérémonies religieuses moins de 4 fois par an, une dispense a été demandée pour sa mise aux normes d'accessibilité.

Réaliser la remise en état de l'intérieur représente un budget très important qui n'est pas du ressort de la commune, et la paroisse ne dispose plus des fonds nécessaires à leur mise en œuvre.

Une réunion s'est tenue cet hiver en présence de M. le curé afin de lui proposer la prise en charge de ces travaux par la commune à la condition d'obtenir les subventions et financements extérieurs nécessaires. En échange, un contrat pourrait être passé entre les autorités religieuses et la mairie afin que le bâtiment puisse être utilisé couramment pour abriter des concerts, des expositions et autres activités culturelles, mais aussi par exemple des repas. Seraient exclues de la liste établie en commun les activités incompatibles avec la destination religieuse de l'église et le culte resterait prioritaire dans tous les cas. M. le curé en a accepté le principe, la décision finale appartenant à l'évêché.

Des contacts ont donc été pris avec des entreprises. Une étude réalisée il y a trois ou quatre ans avait montré que la dégradation de la peinture était le fruit de deux facteurs principaux : la mauvaise qualité des enduits de fond qui se désagrègent en profondeur et les chocs thermiques produits lorsque, l'hiver, le chauffage est allumé à son maximum quelques heures avant un office et éteint de suite après. Un expert de la société La Seigneurie, fabricant des peintures utilisées, avait confirmé le choix judicieux de la qualité de la peinture utilisée et il avait déconseillé de peindre à nouveau l'intérieur de l'édifice. Des tests de sablage avaient alors été réalisés sur une portion de mur et de pilier pour les mettre à nu. Des plaques de peinture avaient résisté au traitement. Aujourd'hui, ces plaques se décollent...

La solution est donc de décroûter les murs construits en pierres bâties et de sabler les parties en pierre taillée tout autant que les voûtes en briques. Ensuite de laisser cet ensemble apparent et de réenduire ou de joindre les murs. Nous sommes à ce jour en l'attente du devis demandé.

La sonorisation actuelle ne pourrait être utilisée pour le nouvel usage envisagé. Une entreprise spécialisée a réalisé l'étude nécessaire et fourni un devis de 8 700 € HT pour cette prestation.

Afin d'obtenir des devis, il reste à contacter l'entreprise qui entretient le chauffage; rendez-vous a été pris avec un électricien à mi-juillet.

Ces éléments obtenus, il faudra alors entamer le long cheminement des demandes de financement.

En l'attente, le sujet ayant été discuté au conseil municipal, un appel est lancé dans ces colonnes pour le cas où une personne aurait une idée de solution d'attente qui permettrait de limiter le décolllement des plaques de peinture. Il est important de noter que les voûtes de l'église sont situées à 12,50 m du sol et que les conditions de sécurité des intervenants doivent être prises en compte.



Débroussaillage : une obligation

« Quelle belle végétation autour de chez moi ! Elle abrite beaucoup d'oiseaux et elle fait de l'ombre ! En plus, grâce à elle, je ne vois plus mon voisin ! Je la laisse pousser... »

Erreur !!! L'article L134-6 du *Code forestier* et l'arrêté préfectoral n° 2013-073-0002 précisent les obligations en matière de débroussaillage, le pouvoir de contrôle et de sanction du maire ainsi que les amendes applicables en cas de manquement à cette obligation. Ces documents sont consultables en mairie et sur le site internet de Vagnas.

Épicerie-bar

Lilian Tourre a ouvert son établissement « L'Esquiel » le 2 janvier dernier. Il est ouvert de 7 heures à 21 heures tous les jours sauf le lundi (tous les jours en juillet-août). Notre village dispose ainsi à nouveau d'une épicerie qui favorise chaque fois que possible des produits de provenance locale. Le bar offre l'ambiance conviviale que l'on connaît à Lilian. Un grand écran de TV permet de suivre les événements sportifs, un billard et une console de jeu sont à disposition des clients dans le local qui est climatisé. Un grand jeu de boules est installé à l'extérieur.

Du bon usage de l'assainissement...

Si on le nomme souvent « tout à l'égout », le dispositif d'assainissement n'est pas capable de tout « digérer » et quelques précautions sont à respecter pour son bon fonctionnement. Par ignorance sans doute, certains ne les respectent pas et, outre de fréquents dysfonctionnements mineurs, la commune a dû supporter le remplacement des deux pompes de la station de relevage pour un coût total de 5 076 €. L'usure prématurée des pompes avait été engendrée par la présence de serpillières, lingettes et serviettes hygiéniques pour ce qui avait pu être identifié.

Le réseau d'assainissement a pour fonction de récolter et traiter les eaux usées domestiques. Les eaux usées domestiques comprennent les eaux ménagères (lessive, cuisine, douche et bains) et les eaux vannes (WC). Les eaux pluviales (issues du ruissellement des toitures, terrasses, des parkings et des voies de circulation) et les eaux de piscines ne doivent pas être déversées dans le réseau d'assainissement. Parce qu'ils peuvent polluer la station d'épuration, les effluents, le contenu et les boues de vidanges des fosses septiques ne doivent pas non plus être déversés dans le réseau d'assainissement.

LE TRI SÉLECTIF

Pour mémoire, voici les règles essentielles pour bien réaliser le tri sélectif :

- containers verts pour le verre,
- containers jaunes pour tous les emballages carton, métal ou plastique, les journaux, revues et magazines,
- containers gris foncé pour les vêtements,
- containers « chenilles » pour les cartons,
- les déchetteries reçoivent les cartons en grande quantité, vêtements, encombrants, bois, ferrailles, gravats, déchets toxiques, huiles de vidange, huiles de fritures, batteries, piles, lampes et tubes fluorescents, déchets de jardin, capsules Nespresso, cartouches d'encre d'imprimantes, grands films plastiques...
- les déchets de table peuvent être compostés,
- les pharmacies reçoivent les médicaments,
- tout le reste va dans les containers gris personnels d'ordures ménagères.

HEURES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

La déchetterie de Vallon est ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.

La déchetterie de Barjac est ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et le vendredi de 13 h 30 à 17 heures .

Les règlements des déchetteries sont téléchargeables à l'adresse www.sictoba.fr/Les-dechetteries.html

Il est de même est formellement interdit de déverser dans le réseau d'assainissement :

- des ordures ménagères, y compris si elles ont été préalablement broyées,
- de l'huile de friture,
- des liquides ou vapeurs corrosifs, des matières inflammables ou susceptibles de provoquer des explosions.
- des carburants, lubrifiants et huiles de vidange,
- des vapeurs ou liquides d'une température supérieure à 60 °C,
- des déchets de produits sanitaires tels que lingettes, serviettes périodiques, tampons, etc.

Et d'une façon générale, tout corps solide ou non, susceptible de nuire soit au bon état, soit au bon fonctionnement du réseau d'assainissement et des stations d'épuration, soit au personnel d'exploitation des ouvrages d'évacuation et de traitement.

Au moment du raccordement de leur habitation, chaque foyer a reçu un exemplaire du règlement d'assainissement qui précise en détail l'usage du réseau.

Les personnes qui ne possèdent pas ce règlement et qui souhaitent en prendre connaissance peuvent s'adresser au secrétariat de la mairie.

Urbanisme : un projet = une démarche

Qu'il s'agisse de construire une clôture, une piscine, de rénover une toiture, d'agrandir une fenêtre ou de construire une maison, tous les projets sont soumis à une autorisation préalable.

Pour savoir quelle démarche vous devez réaliser **avant** de faire vos travaux vous pouvez consulter le site internet suivant :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Vous trouverez sur ce site le formulaire correspondant à votre projet que vous devrez compléter et déposer en mairie en 5 exemplaires accompagnés des pièces demandées.

L'ensemble de ces renseignements sont également disponibles au secrétariat de la mairie.

Recensement 2020

La mairie de Vagnas recrute 2 agents recenseurs pour la période allant du 2 janvier au 15 février 2020.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) devront être adressées à la mairie de Vagnas.

Enquête sociale sur les besoins de la population

Le service Action sociale de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a élaboré 2 questionnaires destinés à identifier les besoins de la population afin d'améliorer leur qualité de vie et des services sur notre territoire.

Un premier questionnaire s'adresse à l'ensemble de la population et un second questionnaire est destiné aux personnes âgées de 75 ans et plus. Anonymes et confidentiels, ces questionnaires sont à retirer et à déposer complétés en mairie.

Maison de services au public

Cet établissement a été mis cet hiver à disposition des habitants de notre communauté de communes. Il offre gratuitement et confidentiellement les services suivants :

- accueil et informations de premier niveau sur les services et prestations des administrations en général,
- accompagnement dans les démarches administratives en ligne,
- aide dans les démarches et la constitution des dossiers,
- impression de formulaires, compréhension de documents et courriers, vérification de la complétude des dossiers, transmission,
- mise à disposition d'un poste informatique avec accès internet en libre service ou avec accompagnement.

La Maison de services au public est située dans l'Espace Elisabeth Jalaguier, place Allende-Neruda à Vallon-Pont-d'Arc.

Le contact :

- Florence Smajewski,
- téléphone 04 75 88 13 19,
- courriel msap.vallonpontdarc@gmail.com

Les horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures,
- mercredi de 9 heures à 12 heures et sur rendez-vous l'après-midi.

On se permettra de rappeler qu'auparavant, l'ensemble de ces services était dispensé par le secrétariat de la mairie (et à la bibliothèque pour l'accès internet)...

Tri sélectif

Le tri sélectif s'est simplifié. Grâce à de nouvelles méthodes de tri automatisé, il est à présent possible de disposer dans les bacs jaunes tous les emballages, quels qu'ils soient. Pots de yaourt, sacs plastiques de tous types, blisters, etc. y ont à présent leur place.

En revanche la vaisselle en porcelaine et les verres à boire doivent être déposés dans les ordures ménagères.

Collecte des ordures ménagères

Notre ancienne communauté de communes (Vagnas, Labastide-de-Virac et Orgnac) a mis en place il y a plusieurs années, après une étude effectuée par un bureau d'études spécialisé, un système de collecte incitatif qui fonctionne aujourd'hui à la satisfaction de tous.

La législation impose un mode de collecte des ordures ménagères unique pour un même territoire. La communauté de communes a donc mené une nouvelle étude pour définir celui qui serait le plus économique et le plus adapté.

Ce sujet délicat a été l'objet de longues et nombreuses discussions au sein du conseil communautaire et il faut reconnaître que le système retenu ne l'a pas été à l'unanimité.

Des collections de grosses chenilles grises ornent donc à présent l'entrée de nos villages et nous devons nous aussi, dès le début 2021, porter nos ordures ménagères à ces conteneurs que l'on ouvrira à l'aide d'une carte magnétique et dans lesquels nous les déposerons par volume unitaire de 30 litres...

La collecte au porte à porte disparaîtra pour l'occasion.

Dès à présent, le mode de calcul de nos redevances a été modifié, le tarif au poids a disparu au profit d'un tarif au volume. Pour l'occasion une augmentation de tarif de 50 % du forfait de base a été appliquée.

Le résultat de ces initiatives et les réticences de la population sont visibles dès à présent. De nombreux sacs poubelles sont déposés au pied des conteneurs et, c'est bien sûr très répréhensible, les sites de Vagnas, Salavas et Grospierres ont été incendiés.

Une pétition a circulé dans notre commune et a recueilli plus de 250 signatures. Déposée à la mairie, le maire et ses trois adjoints sont allés la remettre au président de la communauté de communes et lui ont signalé l'opposition unanime du conseil municipal à ce



Les nouveaux conteneurs à ordures ménagères disposés près de la fontaine de La Pomme ont été incendiés en avril dernier.

nouveau mode de collecte. Ils lui ont également demandé de rédiger une réponse à cette pétition et d'organiser au plus vite une réunion d'information et d'échanges dans notre commune.

À ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse de sa part...

Périodicité de la collecte des ordures ménagères

Afin de réaliser des économies, la communauté de communes a décidé que la périodicité de la collecte des ordures ménagères sera modifiée à compter du 1^{er} octobre prochain.

Nos conteneurs gris actuels seront toujours collectés au porte à porte dans la nuit du dimanche au lundi, mais le camion passera tous les quinze jours au lieu de toutes les semaines comme c'est le cas actuellement. Cela sauf les lendemains de Noël et du Premier janvier.

La date exacte de début de cette disposition n'a pas encore été fixée. Elle sera connue au cours de l'été.

Compostage

De nouveaux bac communs pour le compostage ont été installés dans le bourg, derrière la haie à l'entrée du chemin de la Fontinelle. Les épluchures et les déchets d'assiettes y sont les bienvenus. En revanche, les gros déchets carnés doivent être déposés dans les ordures ménagères, car en quantité ils attirent les mouches...



[Conseil municipal]

Permanences des élus

Les adjoints sont à votre disposition, sur rendez-vous, en mairie les jours ci-après, de 15 heures à 18 heures. Monique Mularoni, 1^{er} adjoint (communauté de communes, urbanisme, SCOT-UPAH, espaces verts, SGG), le jeudi. Cécile Audibert (finances, école, petite enfance, personnel communal de l'école) a démissionné de son poste d'adjoint et de conseiller. Elle n'assure donc plus de permanence. Michel Failla, 2^e adjoint (voirie, chemins, ordures ménagères, adduction d'eau potable, assainissement collectif et individuel, coupes affouagères, forêts communales, personnel communal voirie, Sictoba, marchés), le vendredi. Alain Joly, 3^e adjoint (culture et communication, tourisme, fêtes du village, bâtiments municipaux, patrimoine, marchés), le mardi. Le maire reçoit les jours d'ouverture du secrétariat, sur rendez-vous.

Conseil municipal du lundi 22 janvier 2018

Présents : Christian Buisson, maire, Monique Mularoni, Alain Joly, Cécile Audibert, Michel Failla, adjoints, Josiane Bouniol, Laure Fietkau, Hubert Martin, Céline Matthey, Georges Perret, Béatrice Roux, conseillers.

Absents : Rémi Brouchier, Françoise Foissac, Christophe Lunel

Secrétaire de séance : Hubert Martin

La séance, présidée par le maire, Christian Buisson, est ouverte à 18 h 45.

En ouvrant la séance, le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour qui a été transmis au conseil : proposition de dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties suite aux calamités agricoles de 2017 (gel et sécheresse). Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

► 1. RACCORDEMENT POSTAL : DÉNOMINATION DES RUES ET NUMÉROTATION DES ADRESSES

Le «raccordement postal» désigne l'opération qui consiste à attribuer un nom à chacune des voies habitées de la commune et un numéro à chaque habitation (associé à ses coordonnées GPS). C'est une opération obligatoire pour permettre aux services d'urgence et de secours de localiser sans erreur chaque maison et pour autoriser la mise en place du réseau de fibre optique (en 2019). Elle permet également aux entreprises de livraisons de colis ou aux fournisseurs qui ne connaissent pas les lieux de trouver l'adresse exacte.

Le conseil est saisi du plan de dénomination adopté en commission.

La préparation de cette opération a demandé un important travail de terrain de la mairie et des services. Le principe retenu a été de numéroté séquentiellement les rues du centre bourg et de façon métrique (arrondie) partout ailleurs. Le nom des voies reprend chaque fois que possible celui d'usage ou les noms toponymiques connus de tous, sauf dans le cas de similitude ou de voie sans nom, cela étant interdit (on ne peut par exemple pas avoir en même temps une rue et une place de la Mairie). L'entrée de chaque maison a été géolocalisée.

La mairie fournira à chacun sa plaque de numéro qu'il devra poser selon les instructions d'un petit guide qui sera joint. Il contiendra aussi les informations nécessaires pour communiquer les nouvelles coordonnées à tous les correspondants et les faire figurer sur les papiers officiels.

Un débat a lieu dans le conseil :

- sur la proposition de procéder à une consultation des habitants avant la décision définitive du conseil sur la dénomination des rues;
- sur la forme de cette consultation (l'idée d'une réunion publique a été suggérée, mais n'a pas été retenue, car elle n'a pas paru la mieux adaptée à l'objet de la consultation);
- sur la date à laquelle cette consultation doit s'achever (le maire insiste sur l'urgence à procéder à cette opération qui a déjà pris beaucoup de temps de préparation, les plaques de rues devant être posées au plus tôt et si possible avant l'été; il y a des délais à tenir, car une fois le plan adopté il faudra choisir l'entreprise qui aura à assurer la pose des quelques 56 plaques de rue et 70 plaques de chemin [la plupart sur poteau].

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé que :

- la proposition de dénomination des rues, places et chemins, adoptée en commission et présentée au conseil pour décision, sera soumise au préalable à la consultation de la population, chacun pouvant donner son avis sur le nom de la voie de son domicile ou sur laquelle il a une propriété.
- les habitants seront individuellement informés de la proposition du conseil par le Bulletin « L'Écho de Vagnas » qui sera distribué tout début février dans toutes les boîtes à lettres, affiché sur les panneaux municipaux et sur le site internet de la commune.

- pour ne pas allonger les délais de l'opération, la date de fin de la consultation est fixée au 19 février 2018 à 17 heures.
- les habitants qui ont une remarque ou une proposition à faire à ce propos doivent la communiquer au secrétariat de la mairie sur place, par courrier ou par courriel [ma-vagnas@wanadoo.fr] avant le lundi 19 février 17 heures.
- après avoir pris connaissance des avis, propositions et autres remarques, le conseil en délibérera et fixera alors le nom définitif des voies, étant bien entendu que la décision finale lui appartient.

Adopté à la majorité [10 pour; 1 contre]

► 2. PROPOSITION DE DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES SUITE AUX CALAMITÉS AGRICOLES DE 2017 [GEL ET SÉCHERESSE]

Le maire donne lecture au conseil d'une lettre qu'il a reçue de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Ardèche sollicitant un dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Bien que les calamités « gel et sécheresse » aient été reconnues pour nombre de communes, le dégrèvement fiscal n'est pas automatique et il appartient aux mairies d'engager la démarche.

La proposition de demander aux services fiscaux le dégrèvement fiscal est soumise au conseil. Le conseil adopte la proposition à la majorité [10 pour; 1 abstention]

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est soumise au conseil.

Le site web de notre commune est tenu à jour régulièrement et vous permet de prendre connaissance très rapidement des dernières informations. N'hésitez pas à le consulter!

www.vagnas-ardeche.com

Conseil municipal du vendredi 23 mars 2018

Présents : Josiane Bouniol, Christian Buisson, Michel Failla, Laure Fietkau, Françoise Froissac, Alain Joly, Céline Matthey, Monique Mularoni, Georges Perret.

Absents : Cécile Audibert, Rémi Brouchier, Christophe Lunel, Hubert Martin, Béatrice Roux qui a donné procuration à Monique Mularoni.

Secrétaire de séance : Alain Joly.

En mémoire des victimes de l'attentat commis à Carcassonne ce même jour, 23 mars, le maire demande au conseil d'observer une minute de silence.

Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

► 1. VALIDATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2017

Les conseillers avaient reçu préalablement à leur domicile les tableaux de ces comptes afin qu'ils puissent les étudier en détail.

Il est donc nécessaire d'établir une nouvelle délibération prenant en compte la surface définitive (qui inclus les 40 m² cédés par J.-L. Guidicelli) et la servitude de passage des réseaux secs et humides sous le parking de l'épicerie et autorise le maire à signer le bail.

Pour : unanimité

➤ 4. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Un ancien locataire d'un logement communal a été déclaré en surendettement par le tribunal. Sa dette envers la commune (3 750 €) est donc ainsi annulée de fait. Pour régulariser les comptes, il est nécessaire de passer cette somme en non-valeur.

Pour : unanimité

➤ 5. APPROBATION DÉFINITIVE DU NOM DES RUES, VOIES ET CHEMINS

Ce sujet a précédemment été abordé en commission voirie et au cours du conseil du 12 mars.

En conséquence de la consultation de la population, il est proposé de changer le nom de quelques voies :

- « rue de la Cure » en « rue du Château » (bourg de Vagnas),
- « rue de la Plaine » en « rue de la Condamine » (bourg de Vagnas),
- « place du Monument aux morts » en « place du Monument » (hameau de Brujas),
- « chemin de Gravelas » en « chemin du col de la Cize » (hameau de Brujas),
- « chemin du Pèze » en « chemin du Frigoulet »,
- chemin entre La Rouvière et limite Barjac à nommer « chemin du Planas de Santus », du nom du lieudit. La dernière maison de ce chemin (qui est construite à cheval sur les deux communes) a déjà été numérotée 1000 par la commune de Barjac.

Pour : unanimité

La société Rochetaillée Email, est la moins disante et présente l'avantage d'être fabricant de ses produits. Le maire propose de faire appel à ses services.

Pour : unanimité

➤ 7. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT ABCÈZE

C'est un syndicat dont les rôles et les attributions sont similaires à ceux d'Ardèche Claire.

La communauté de communes des gorges a obligation d'y adhérer, car 3 communes (Bessas, Orgnac et Vagnas) font parties du bassin versant de la Céze.

La CDC doit désigner un délégué titulaire, un délégué suppléant et souhaite que ces représentants soient issus des communes concernées.

Christian Buisson a été désigné délégué suppléant par la CDC, il convient de confirmer ce choix.

Pour : unanimité

➤ 8. CONTRÔLE DES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE

Ce contrôle était réalisé précédemment par le SDIS (pompiers) qui a été libéré de cette compétence. En raison de la teneur de leurs statuts, les syndicats des eaux ne peuvent effectuer ce contrôle. Les communes doivent donc le prendre en charge.

Une convention est proposée à chaque commune par Suez. Elle prévoit un contrôle complet toutes les années paires. Les petites réparations sont incluses, les pièces détachées éventuellement nécessaires seront à la charge de la commune.

Le forfait est de 34,65 € HT par bouche ou poteau. La commune en possède 23 actuellement.

Pour : unanimité

➤ 9. TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION DU POSTE D'ALZON

Le maire fait part au conseil municipal de la demande d'extension du réseau électrique lieu dit Le Serre parcelles B 996 sur le poste Dalzon.

L'avant-projet sommaire établi par le SDE07 comprend :

- les travaux d'extension du réseau électrique, le coût total de l'opération s'élève à 7 820 606 TTC.

La participation de la collectivité serait de :

- 1 629 296, soit 25 % du montant HT payable au SDE en une seule fois.

Pour : unanimité

➤ 10. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC LE SATESE

C'est l'organisme qui assure le contrôle des stations d'épuration. Les deux conventions biennales sont à renouveler. Le coût moyen annuel est de 240 € HT (360 € la première année et 180 € la seconde), réglé par virement semestriel.

Nous avons droit à une prime de l'Agence de l'eau si les stations fonctionnent bien.

Pour : unanimité

➤ 11. RENFORCEMENT DU CIRCUIT D'EAU DE VIOLONNÈS

Au quartier Violonnès, 3 habitations ont leur compteur d'eau en bordure du chemin de Seignac. La liaison entre compteur et maison traverse des propriétés privées. Il y a de nombreuses fuites sur ces liaisons et l'un des propriétaires demande que le compteur soit installé en limite de sa propriété.

Pour cela, il convient de faire une extension du réseau d'eau sur la partie sud du chemin de Violonnès. Le coût de cette opération est de 43 471,00 € HT dont 23 909,05 € à la charge de la commune.

Après discussion, le conseil est d'accord, sous réserve que le demandeur s'engage à payer la part communale.

Pour : unanimité

➤ 12. DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Vélo club de Vallon, il leur a été attribué une subvention le 22 septembre 2017.

Contre : unanimité

- Institut de recherches pour la sclérose en plaques, la recherche devrait être financée par l'État, pas par les collectivités.

Contre : unanimité

➤ 13. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA POSE DES PLAQUES DE RUES

Sur cinq entreprises consultées, deux ont répondu à l'appel d'offres.

- Delta signalisation : 10 120,32 € TTC
- Labastidaine de construction : 11 004 € TTC

Le maire propose de choisir l'entreprise locale qui sera plus à même de répondre à notre demande en cas d'adjonction de plaques non prévue initialement.

Pour : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

► 1. ATELIERS THÉMATIQUES PLUI

Le PLU est transféré à la communauté de communes, il y a trois ateliers thématiques par an, le maire souhaite des inscriptions individuelles des conseillers aux commissions.

► 2. DÉBROUSSAILLEMENT LÉGAL DE 50 M AUTOUR DES HABITATIONS

Cette année la commune de Vagnas fait l'objet d'une vérification par le SDIS. 26 propriétaires ne sont pas en conformité avec la législation. Ils ont deux mois pour se mettre aux normes.

Fin de la séance à 22 h 30



Conseil municipal du mardi 17 avril 2018

Présents : Cécile Audibert, Josiane Bouniol, Christian Buisson, Michel Failla, Françoise Foissac, Alain Joly, Hubert Martin, Monique Mularoni, Georges Perret, Béatrice Roux.

(Cécile Audibert, arrivée à 21 h 15, a participé aux délibérations à compter du point 5 de l'ordre du jour)

Absents : Rémi Brouchier, Laure Fietkau qui a donné procuration à Françoise Foissac, Christophe Lunel, Céline Matthey qui a donné procuration à Georges Perret.

Secrétaire de séance : Hubert Martin

La séance, présidée par le maire, Christian Buisson, est ouverte à 20 h 45.

POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

Le maire demande au conseil d'ajouter 3 points à l'ordre du jour proposé initialement :

- Convention « musique » de l'école
- Acoustique de la cantine de l'école
- Convention avec l'ONF sur des travaux de débroussaillage de la DFCI.

Demande approuvée à l'unanimité; ces points seront inscrits aux points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour.

► 1. TAXES COMMUNALES

Le maire propose que la commune n'augmente pas les taxes communales. Il rappelle que le produit d'une telle augmentation est réduit puisqu'un point d'augmentation ne rapporte qu'environ 1500 euros supplémentaires. Il précise que, même si la commune décide de ne pas augmenter les taxes, celles-ci augmenteront néanmoins pour les contribuables en raison du relèvement des assiettes qui n'est pas du fait de la commune.

Adopté à l'unanimité

► 2. CONVENTION « MUSIQUE » ÉCOLE

Le maire propose que la convention entre la mairie et le syndicat mixte Ardèche Musique et Danse pour 15 séances de musique pour les 2 classes de l'école soit renouvelée. Le coût sera de 1440 euros (720 euros par classe).

Adopté à l'unanimité

► 3. ACOUSTIQUE DE LA CANTINE DE L'ÉCOLE

Pour donner suite à L'évocation précédente de ce problème au sein du conseil, la mairie a étudié les diverses propositions possibles et propose de répondre positivement à l'offre d'une entreprise spécia-

lisée qui posera 44 dalles de mélanine (au plafond) et des panneaux (sur les murs) pour amortir le bruit. Le coût sera de 3650 € HT et de 4380 € TTC (ces travaux représentant un investissement du budget de la commune, une partie de la TVA pourra être récupérée).

Adopté à l'unanimité

► 4. CONVENTION AVEC L'ONF POUR DES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLEMENT

L'ONF demande que des travaux de débroussaillage soient entrepris au long du chemin du bois communal [parcelle 16] de manière à créer une bande de sécurité sur la route DFCI. Le maire rappelle qu'un incendie a eu lieu dans cette zone l'été dernier et que la commune a l'obligation de prendre des mesures de sécurité. Le coût de cette opération est de 2926,25 € HT et 3511,50 € TTC.

Adopté à l'unanimité

► 5. GARDIENNAGE DES ÉGLISES : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION,

La convention [2016-18] de gardiennage de l'église arrive à expiration en juin 2018. Le maire propose de la renouveler pour une durée identique de deux ans [2018-20].

Adopté à l'unanimité

► 6. GARDIENNAGE DES ÉGLISES : FIXATION DE L'INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE

Il est proposé qu'elle soit fixée à 474,22 € par église [desquels seront déduites les charges sociales]. Pour la commune, le coût total sera de 771,02 € par église soit 1542,04 €

Adopté à l'unanimité

► 7. FONDS UNIQUE DE LOGEMENT

Dans le département de l'Ardèche, 2538 ménages ont été aidés par le Fonds unique au logement [aides au paiement des dettes comme eau, électricité... permettant le maintien dans le logement]. Le budget de ce fonds est d'environ 900 000 € [dont 640 000 € du département et 81 055 € des autres collectivités]. Le coût est de 40 centimes par habitant. La commune accepte de participer pour un montant de 225 €.

Adopté à l'unanimité

► 8. ADHÉSION DE COMMUNES À INFOROUTES

Conformément au statut d'inforoutes (qui sert informatique et internet des collectivités locales), l'avis du conseil est sollicité sur la

demande d'adhésion de plusieurs communes de l'Ardèche et de la Drôme.

Le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'adhésion de ces communes

➤ 9. EXAMEN DES BUDGETS PRIMITIFS POUR 2018

Le maire présente au conseil les tableaux du budget d'assainissement et du budget communal, sections de fonctionnement et d'investissement.

a]. Budget assainissement 2018.

Le maire rappelle qu'une augmentation de la redevance a été adoptée en mars 2017 et qu'elle prendra effet cette année. Aucune augmentation nouvelle n'est proposée.

Ce budget se compose d'une section d'exploitation et d'une section d'opérations d'équipement comme suit :

- Exploitation Dépenses : 97 755,16 €
- Exploitation Recettes : 97 755,16 €
- Investissements dépenses : 64 962,92 €
- Investissement recettes : 64 962,92 €

Vote sur cette proposition :

Abstentions 2, pour 10, contre 0

La proposition de budget d'assainissement est adoptée

b). Budget communal

Le montant total du budget communal se monte à 936 220,43 € se composant de la section fonctionnement et de la section d'investissement.

– Section de fonctionnement

- Dépenses : 572 150,77 €
- Recettes : 572 150,77 €

– Investissement

Le montant total du budget d'investissement s'établit à 364 069,66 € en incluant les dépenses prévues au présent budget (170 475,66 €) et les restes à réaliser du budget précédent (193 594,00 €).

- Dépenses : 364 069,66 €
- Recettes : 364 069,66 €

Vote sur cette proposition de budget communal :

Abstentions 3, pour 8, contre 1

La proposition du budget communal est adoptée à la majorité.

Les documents budgétaires sont consultables en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

QUESTIONS DIVERSES

➤ 1. DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES RUES

Le maire informe le conseil que le marché pour les plaques de rues a été conclu, que le matériel devrait être à disposition en juillet et la pose effectuée en fin d'été,

➤ 2. ÉCOLE

Des moisissures sont apparues dans la salle de repos des enfants à cause de l'infiltration d'eau par gros orages. Le maire rappelle que des inspections ont été faites par la municipalité, des fissures détectées, mais qu'il y a incertitude sur l'origine exacte de ces problèmes.

La séance est levée à 23 h 15.



Conseil municipal du vendredi 18 mai 2018

Présents : Cécile Audibert, Christian Buisson, Michel Failla, Alain Joly, Céline Matthey, Monique Mularoni, Georges Perret, Béatrice Roux.

Absents : Josiane Bouniol, Rémi Brouchier, Laure Fietkau, Françoise Froissac, Christophe Lunel, Hubert Martin (qui a donné pouvoir à Christian Buisson).

Secrétaire de séance : Alain Joly.

POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

➤ 1. INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

Le percepteur a signalé que la délibération concernant les indemnités du maire et des adjoints n'a pas été modifiée alors que les indices ont évolué, aussi pour se mettre en conformité il convient de délibérer pour tenir compte des changements.

Abstention 1, pour 8

➤ 2. Décisions modificatives du budget de la commune.

Le percepteur a demandé d'apporter deux modifications de détail au budget :

- les remboursements de frais ont été imputés au compte 6287, ils doivent être au compte 6287-8 et sont donc à transférer ;
- l'excédent antérieur dans la section de fonctionnement a été porté en recettes pour une valeur de 452 145,82 €, le percepteur l'a calculé à 453 627,00 € (soit une différence positive de 1481,18 €) ; il convient de modifier le budget en conséquence.

Pour : unanimité

➤ 3. DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT ASSAINISSEMENT.

Il y a deux compteurs d'eau au droit du bâtiment du commerce tabac-presse. Après vérification, il s'avère que l'un dessert le local commercial et l'appartement situé au-dessus (qui sont raccordés au réseau d'assainissement) et que l'autre dessert le domicile de M. et Mme Guidicelli (qui n'est pas raccordé au réseau d'assainissement). En conséquence, pour 2015 et 2016, la facture d'assainissement du commerce ne comportera que le forfait et une consommation d'eau nulle, le montant du traitement sera dégrèvé. L'année 2017 n'a pas encore été facturée, cette modification d'attribution sera prise en compte.

Abstention 1, pour 8

➤ 4. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE.

Le rapport a préalablement été communiqué à l'ensemble des membres du conseil, cette approbation est légale et obligatoire.

Pour : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

➤ 1. Pour information, le maire indique que Mme Guidicelli prendra sa retraite en juin et que le commerce a été vendu. Il rappelle que la compétence tourisme appartient à la communauté de communes et que l'indemnité salariale actuellement versée pour tenir le Point info (200 € mensuels sur la base de 4 heures hebdomadaires) devrait être à la charge de celle-là. Interrogés sur ce point, les services de la communauté de communes ont précisé ne prendre en charge que la SPL (l'office de tourisme) et que toutes les autres charges touristiques incombent aux communes... Le maire propose au conseil que le contrat du Point info ne soit pas reconduit pour la remplaçante de Mme Guidicelli. Cela fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil.

➤ 2. Un conseiller demande où en est le projet de sécurisation de la traversée du village. Le maire précise que les techniciens du département viennent la semaine à venir pour valider le premier poste à réaliser (le tourne à gauche face à l'Hôtel du Couvent). Les négociations avec les riverains ont abouti :

- l'hôtel cède 3 m sur la largeur de la rue du Couvent jusqu'au niveau de son entrée, en contrepartie la commune prendra en charge la réalisation de la chaussée;
- concernant l'autre rive de la départementale, les négociations avec le propriétaire de la partie nord du carrefour ont abouti concernant une bande de 2,50 m, le triangle nécessaire à l'installation de la borne incendie étant inclus dans la transaction; les surfaces exactes seront calculées à l'issue des travaux afin de n'acheter que ce qui correspond à la création du tourne à gauche.

Fin de la séance à 21 h15.



Conseil municipal du 3 août 2018

Présents : Christian Buisson, Monique Mularoni, Alain Joly, Michel Failla, Hubert Martin, Laure Fietkau, Georges Perret, Béatrice Roux, Josiane Bouniol, Françoise Foissac, Cécile Audibert.

Absents : Christophe Lunel, Rémi Brouchier, Céline Matthey (qui a donné procuration à Georges Perret).

Secrétaire de séance : Cécile Audibert

Le maire demande au conseil municipal d'ajouter le point suivant en ordre du jour « création de deux emplois permanents à temps incomplet d'une durée hebdomadaire inférieure à un mi-temps dans les communes de moins de 1000 habitants. »

Vote : pour à l'unanimité

POINT SOUMIS À DÉLIBÉRATION

➤ 1. LOCATION DE MEUBLÉ DE TOURISME - INSTITUTION DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Suite à la demande de la communauté de communes, qui doit nous envoyer un complément d'information le maire informe le conseil que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Vote : pour à l'unanimité

➤ 2. DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN MUTUALISÉ DE POLICE COMMUNALE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE ET VALIDATION DES MODALITÉS FINANCIÈRES

La communauté de communes demande à la commune de Vagnas de se prononcer sur la mise en place d'une police municipale mutualisée à l'échelle intercommunale. Cette démarche s'accompagnerait

d'un recrutement d'un chef de service de police municipale. Employé à mi-temps pour la communauté de communes et à mi-temps pour les communes. Ce service mutualisé donnerait lieu à un remboursement par les communes d'un montant équivalent à 50 % du coût salarial avec charges du chef de service [au prorata de la population DGF de la commune].

Vote : 1 pour, 11 contre

Suite au vote, le conseil municipal ne souhaite pas bénéficier de ce service en raison principalement de l'étendue géographique de l'intercommunalité et en conséquence, de la difficulté de profiter de ce service. Un courrier sera adressé à la communauté de communes pour justifier les raisons de ce refus,

➤ 3. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Deux demandes de subventions ont été adressées à la mairie :

- Association ligue contre le cancer,
- Comité des maladies respiratoires.

Vote : 2 pour, 10 contre

Suite au vote, la commune ne souhaite pas subventionner ces associations malgré la noblesse des causes.

➤ 4. DEMANDE DE RÉALISATION D'UN PROJET TOURISTIQUE À L'ANCIEN GOLF

Un projet de création de parc aquatique sur le terrain de l'ancien golf a été adressé à la commune.

La commune doit donner son avis quant à la possibilité de réaliser ce projet.

Le conseil municipal souhaite avoir une présentation exhaustive du projet avant de se prononcer.

Vote : reporté

➤ 5. DÉCISION MODIFICATIVE BP ASSAINISSEMENT

Une décision modificative doit être prise à la demande du percepteur concernant les créances en non valeurs. Cette décision modificative n'impacte pas le budget prévisionnel initial.

Vote : 1 abstention, 11 pour

➤ 6. CHOIX DES CHEMINS COMMUNAUX À RÉPARER

Le maire et M. Failla Michel ont réalisé une liste des chemins communaux à réparer. Suite à analyse de celle-ci les priorités suivantes ont été actées :

- Chemin Entre les Vignes : 15 m à réparer 1848 €
- Rue du Couvent : 24 105,48 €, le couvent a cédé 3 m de terrain pour permettre le passage des bus
- Chemin de Boirol : 24 276 € (du cimetière jusqu'au domicile de Mme Raymond)
- Chemin Seignac : 4 8 54,60 €
- Chemin Loubresse : 15 318 € (entre Vagnas et Barjac)
- Chemin ancienne école : 7 850,21 €
- Chemin d'Issoire : 8 651,40 € (RD 255 jusqu'au carrefour)

Une demande de M. Georges Perret a été formulée pour la réparation du chemin de M. Fabien Coulomb. Le maire se rendra sur place pour juger des travaux à réaliser et avisera en fonction du budget restant.

Un mur de soutènement sur le chemin du Frigoulet sera réalisé par la commune pour un montant de 6 737 € TTC.

Vote : pour à l'unanimité

Nota : L'ensemble de l'estimation des coûts provient de la communauté de communes étant donné que c'est elle qui subventionne la réalisation de ces travaux à hauteur de 90 000 euros maximum.

➤ 7. « CRÉATION DEUX EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS INCOMPLET D'UNE DURÉE HEBDOMADAIRE INFÉRIEURE À UN MI-TEMPS DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS.

À la demande du percepteur, la mairie doit régulariser la création de deux emplois permanents à temps incomplet d'une durée hebdomadaire inférieure à un mi-temps dans les communes de moins de 1 000 habitants. Les formalités avaient été correctement effectuées sous une forme différente. Le conseil municipal prend la décision de délibérer à nouveau pour régulariser la situation à compter du 1^{er} janvier 2018.

Vote : pour à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

➤ SIGNALISATION DES RUES

Le matériel pour la création de plaques des noms de rue est en cours de fabrication. La signalétique locale (panneaux indicatifs) ne sera pas disponible avant le mois de novembre.

Fin de la séance 22 h 24

Conseil municipal du mardi 28 août 2018

Présents : Josiane Bouniol, Christian Buisson, Michel Failla, Laure Fietkau, Françoise Foissac, Alain Joly, Christophe Lunel, Céline Matthey, Monique Mularoni, Georges Perret, Béatrice Roux.

Absents : Cécile Audibert, Rémi Brouhier, Hubert Martin (qui a donné pouvoir à Christian Buisson).

Secrétaire de séance : Alain Joly

POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

➤ 1. CRÉATION D'UN POSTE POUR SURCROÎT D'ACTIVITÉ AU SECRÉTARIAT

Il s'agit de créer un poste pour remplacer Annie Tourre qui va partir à la retraite fin décembre prochain. Il est nécessaire de créer ce poste à présent en CDD pour permettre la formation de sa remplaçante avec une possibilité de reconduction si cette personne convient à ce poste. Il y a eu 7 postulantes à l'offre d'emploi publié par la mairie. La personne retenue possède une expérience de secrétariat en collectivités et dans un syndicat agricole, elle maîtrise les logiciels bureautiques et a des notions de logiciels administratifs.

Pour : unanimité

➤ 2. RÉVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Les loyers sont alignés annuellement sur l'indice INSEE. Celui-ci était à 125,50 en décembre 2016 et était à 126,82 en décembre 2017 soit une augmentation de 1,05 %.

Les montants des loyers sont donc modifiés comme ci-après, le montant actuel est entre parenthèses suivi par le nouveau montant :

- rez-de-chaussée Brujas (126,87 €) 128,20 €
- 1^{er} étage Brujas (328,18 €) 331,63 €
- 1^{er} étage mairie (355,39 €) 359,12 €
- N° 1 école (364,45 €) 368,28 €
- N° 2 école (299,12 €) 302,26 €

Contre : 1, pour : 11

➤ 3. PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU CHAMBON

Une succession en indivision crée un lotissement dans ce quartier. Le maire souhaite négocier l'achat à l'euro symbolique d'une bande de terrain de 2 à 3 m le long du chemin pour permettre d'y creuser un fossé d'évacuation des eaux pluviales et de réserver la place à un élargissement ultérieure du chemin. Une fondation de mur limitrophe construite par la mairie limitera l'emprise et permettra aux futurs acquéreurs d'y bâtir la clôture de leur choix.

Abstention 1, pour 11

➤ 4. PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DU BOIS DES PAUVRES

Projet de négociation identique au chemin du Chambon et avec la même famille.

Pour : unanimité

➤ 5. EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE MATHIÈVES

La propriétaire d'une maison, pas encore raccordée au réseau électrique, demande l'extension de celui-ci. Le devis présenté par le SDE 07 s'élève à 29450,10 € TTC dont 5399,06 € C Ht à la charge de la commune. La bénéficiaire propose une participation financière volontaire égale à ce montant, l'opération devenant sans frais pour la commune. Le conseil est saisi pour accord.

Pour : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

➤ 1. Le maire rappelle que lors du dernier conseil un projet d'aménagement de l'ancien golf avait été repoussé en l'attente de sa présentation au conseil par son promoteur. Entre temps, ce projet, présenté aux services techniques de la communauté de communes, a été jugé irréalisable et est donc abandonné.

➤ 2. Le maire informe le conseil que l'association Chakti souhaite étendre ses horaires de cours et a demandé de pouvoir disposer de la Maison pour tous les lundis de 18 h 30 à 20 h 30 pour y dispenser deux cours, et le mercredi de 18 h 30 à 19 h 30.

➤ 3. Un conseiller demande où en est la pose des panneaux de noms de voies. Le maire informe le conseil que les mâts ont été livrés la semaine passée et que rendez-vous est pris mercredi 29 août au matin avec la Bastidaine de construction, qui doit assurer leur pose, pour réaliser le piquetage de ces poteaux. La livraison des plaques, qui a pris du retard, est prévue pour la mi-octobre. Leur pose sera alors effectuée au plus vite.

➤ 4. Un conseiller a lu sur le bulletin de la communauté de communes que le service des ordures ménagères allait être uniformisé avec des conteneurs auxquels il faudra se rendre et il s'inquiète de la disparition du service de ramassage au porte à porte. Le maire répond que le service porte à porte restera assuré en parallèle pour les trois communes de Vagnas, Labastide-de-Virac et Ornac-l'Aven

comme à présent, mais que le tarif risque d'augmenter et que sa pérennité n'est pas assurée *ad vitam*. Les conseillers regrettent que notre système, qui avait été présenté en son temps comme présentant tous les avantages et qui fonctionne bien, n'ait pas été retenu pour l'ensemble de la communauté au profit d'un système qui sera malcommode pour les personnes les plus âgées.

➤ 5. Un conseiller signale que plusieurs constructions illégales de chalets en bois et du camping sauvage ont été constatés au mas de la Rude. Un autre conseiller signale que plusieurs camping-cars et une voiture en partie démontés sont stationnés à l'ancien ball-trap. Le maire informe le conseil qu'il s'est rendu avec les gendarmes sur le terrain de l'ancien ball-trap pour signifier aux campeurs qu'ils ne pouvaient pas rester à cet emplacement. Il va au plus vite faire de même au mas de la Rude et prendre des dispositions ci-nécessaire.

➤ 6. Un conseiller transmet le mécontentement d'un propriétaire dont le chemin a été profondément détérioré par le dernier épisode orageux. Le maire précise que rendez-vous a été pris avec la société Pellet pour remédier à ces désordres, mais que hélas cela se reproduira dans le cas de nouvel épisode pluvieux aussi violent.

➤ 7. Un conseiller signale que la tranchée creusée sur la route de Bessas pour alimenter un compteur électrique de chantier n'a pas été rebouchée alors que le chantier semble suffisamment achevé pour que les propriétaires puissent y habiter. Cette tranchée est dangereuse pour la circulation. Le maire va adresser un courrier aux propriétaires et au département (responsable de la voie pour cette portion en dehors des panneaux limitrophes de l'agglomération),

➤ 8. Un conseiller rappelle que la cloche ne sonne plus à l'église de Brujas. Le maire va prendre les dispositions nécessaires pour que cela soit réparé au plus vite.

➤ 9. Un conseiller rappelle qu'un camion aménagé en camping-car stationne sur le parking face à la mairie depuis le début de l'été et que la tolérance accordée à cet enfant de Vagnas dure peut-être un peu trop alors que le stationnement est réglementé dans le village. Le maire précise que plusieurs courriers ont été adressés au propriétaire lui demandant de déplacer son véhicule. Contact va être pris avec la gendarmerie à ce propos.

Séance levée à 21 h 35



Conseil municipal du jeudi 25 octobre 2018

Présents : Josiane Bouniol, Christian Buisson, Michel Failla, Laure Fietkau, Françoise Foissac, Alain Joly, Hubert Martin, Monique Mulroni, Georges Perret, Béatrice Roux.

Absents : Cécile Audibert, Rémi Brouchier, Christophe LuneL, Céline Matthey.

Secrétaire de séance : Hubert Martin

La séance, présidée par le maire, Christian Buisson, est ouverte à 20 h 45.

POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

Le maire demande au conseil d'ajouter 4 points à l'ordre du jour proposé initialement :

- Motion contre la hausse des carburants
- Remise de dette pour une administrée
- Opposition au transfert de compétences en matière d'eau potable et à l'assainissement
- Point relatif au Noël des seniors et au CCAS

Demande approuvée à l'unanimité; ces points seront inscrits à la suite de l'ordre du jour.

➤ 1. DEMANDES DE SUBVENTIONS

La mairie a reçu, à l'occasion de la préparation du Téléthon sur les maladies rares, des demandes de subventions de la part d'associations comme AFM Téléthon et l'Association européennes contre les leucodystrophies. Le maire soumet la question au conseil en lui

rappelant les décisions prises antérieurement sur des demandes similaires qui, concernant la solidarité nationale, ne sauraient être financées au gré des décisions des unes et des autres par les collectivités locales.

Il soumet au conseil la proposition de ne pas accepter les demandes. La proposition est adoptée à l'unanimité et les demandes de subventions rejetées.

➤ 2. INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES

Par lettre du 18 septembre 2018, le préfet de l'Ardèche a fait part de l'augmentation du plafond indemnitaire applicable au gardiennage des églises qui passe de 472,22 € à 479,86 €. Le maire soumet cette proposition d'augmentation au conseil.

Adoptée à l'unanimité

➤ 3. ANNULATION ASSAINISSEMENT

Suite à une double facturation de la redevance assainissement à un administré, il convient d'annuler la somme de 163,20 € sur le budget assainissement de la commune. Le maire fait une proposition dans ce sens au conseil.

➤ 4. CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

À l'heure actuelle, la mairie n'a pas de contrat de maintenance pour son équipement informatique; les dépannages sont faits au cas par cas ce qui pose des problèmes en cas d'urgence. Il est proposé de passer un contrat d'assistance avec Inforoutes, spécialisé dans ce type de services aux collectivités locales pour un montant de 197 € par poste pour 4 postes, soit un total de 945,60 € TTC. Cette proposition est soumise au conseil.

Adoptée à l'unanimité

➤ 5. ENREGISTREMENT POUR LES MEUBLÉS DE TOURISME.

Afin de moderniser les déclarations de location des meublés de tourisme, le gouvernement a institué une procédure d'enregistrement via internet. Cette procédure d'enregistrement doit être autorisée par le conseil. La proposition lui est soumise.

Elle fait l'objet d'un vote :

Contre : 0, abstention : 1, pour : 9, adopté à la majorité

➤ 6. ADHÉSION AUX INFOROUTES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDÈCHE

Conformément aux statuts d'Inforoutes (qui sert informatique et internet des collectivités locales), l'avis du conseil est sollicité sur la demande d'adhésion de la communauté de communes. Une proposition favorable à cette adhésion lui est soumise.

Le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes

➤ 7. CLECT (COMMISSION D'ÉVALUATION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES)

L'évaluation des charges transférées quantifie les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation servie aux communes membres et, le cas échéant, les montants à verser par les communes à la communauté.

Au terme de la réunion du CLECT du 2 octobre 2018, la commune de Vagnas devra s'acquitter d'une somme de 1 248,58 € pour des

charges liées à la compétence de gestion des milieux aquatiques. Cette somme sera déduite de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes à la commune de Vagnas.

Le vote sur cette proposition est le suivant :

Contre : 4, abstention : 1, pour : 5

➤ 8. APPEL À PROJETS « ÉCOLE NUMÉRIQUE ET RURALITÉ »

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation, l'État propose un appel à projets destiné à soutenir le développement du numérique dans les écoles rurales. Dans ce but, l'État investit 20 millions d'euros pour soutenir les projets pédagogiques innovants utilisant le numérique dans les écoles rurales.

La subvention de l'État est de 50 % du coût du projet. L'école de Vagnas a prévu de candidater et de soumettre un projet. Si ce projet est accepté – ce qui n'est pas acquis d'avance, car seul un petit nombre de projets est retenu – l'engagement de la commune pourrait être de l'ordre de 2 à 3 000 € soit la moitié de la dépense. Une proposition favorable à cet engagement est faite au conseil.

Adoptée à l'unanimité.

➤ 9. MISE À DISPOSITION DE LA MAISON POUR TOUS POUR COURS DE YOGA

Un particulier, qui n'est pas habitant du village, a sollicité la mairie pour que soit mise à sa disposition la Maison pour tous pour y dispenser régulièrement des cours de yoga. La discussion au sein du conseil suscite de nombreuses réserves : la MPT étant, par principe, réservée aux activités communales non commerciales. La proposition de mettre la MPT à disposition dans ce cas est donc soumise au conseil. Le vote est le suivant :

Contre : 8, abstentions : 2, pour : 0

La demande de mise à disposition est rejetée à la majorité.

➤ 10. MODIFICATION DES HORAIRES POUR UN POSTE DE TRAVAIL

Cette modification concerne un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation pour une durée hebdomadaire de 16 heures 08 minutes, dans le même temps il est convenu que soit supprimé le poste relevant du même cadre d'emploi pour une durée hebdomadaire de 10 heures et 34 minutes. Cette proposition est soumise au conseil.

Adoptée à l'unanimité.

➤ 11. LANCER L'APPEL D'OFFRES DU MUSÉE

Suite aux décisions antérieures du conseil sur l'inscription budgétaire et à l'autorisation de déposer une demande de permis de construire pour aménager le prochain musée. Le permis de construire a été accepté. On rappellera que le montant des subventions accordées s'élève à 82 500 € pour des dépenses programmées de 110 000 € avec la possibilité encore d'obtenir certains compléments de mécénat. Mais, pour bloquer définitivement ces subventions, le lancement des appels d'offres doit intervenir avant la fin de l'année. La proposition de lancer les appels d'offres est soumise au conseil. Le vote est le suivant :

Contre : 0, abstention : 1, pour : 9

► 12. MODIFICATION DU BUDGET

Une proposition de modification budgétaire est faite au conseil pour tenir compte du recrutement d'une nouvelle secrétaire en remplacement d'une secrétaire qui fait valoir ses droits à la retraite au 31 janvier 2019, et du remplacement d'un adjoint technique en maladie.

Adoptée à l'unanimité,

► 13. PROPOSITION DE MOTION CONTRE LA HAUSSE DES CARBURANTS

Le maire soumet au conseil une demande adressée au gouvernement de réduction des frais de carburants pour les habitants de la commune, qui en raison des contraintes géographiques sont pénalisés dans leur vie professionnelle et quotidienne par rapport à ceux qui peuvent bénéficier de transports collectifs.

Adoptée à l'unanimité

► 14. REMISE DE DETTE À UN PARTICULIER HABITANT LA COMMUNE

Une demande de remise de dette a été déposée auprès de la mairie par l'intermédiaire de l'assistante sociale du canton concernant une facture d'assainissement de 239,36 € d'une personne habitant la commune. La commission sociale du conseil a donné un avis favorable à cette demande. La proposition de remise de dette est soumise au conseil.

Adoptée à l'unanimité

► 15. OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Jusqu'au 1^{er} janvier 2026, les communes peuvent conserver la compétence relative à l'eau potable et à l'assainissement collectif si une majorité qualifiée de communes choisit cette voie. Mais elles

peuvent aussi transférer cette compétence à partir de 2020. Il est proposé que le conseil s'oppose à ce transfert.

La proposition de transfert est rejetée à l'unanimité

► 16. REPAS DES SENIORS POUR NOËL

La commune compte environ 100 personnes de plus de 70 ans. La question est posée par la commission d'action sociale si un repas de Noël est offert ou non. La proposition est d'offrir un repas de Noël aux seniors de 70 ans. Seuls pourront obtenir un colis au lieu du repas ceux d'entre eux qui ne peuvent se déplacer, car à l'hôpital ou à la maison de retraite.

Le vote est le suivant :

Abstention : 2, contre : 1, pour : 7

La proposition est adoptée à la majorité

QUESTIONS DIVERSES

► 1. DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES RUES

Le maire informe le conseil que la pose des plaques de rues a été effectuée et que sauf situations particulières de retrait en mairie, les numéros des particuliers seront déposés dans les boîtes aux lettres.

À cette occasion, diverses observations sont faites par les conseillers sur les emplacements de pose de plaque de rue et des explications sont données.

► 2. Le raccordement du quartier des Gras dans le village à Vagnas au réseau électrique BT est en cours

La séance est levée à 22 h 55.



Conseil municipal de Vagnas du jeudi 20 décembre 2018

Présents : Christian Buisson, Michel Failla, Françoise Ganglof, Alain Joly, Monique Mularoni, Georges Perret.

Absents : Josiane Bouniol (qui a donné pouvoir à Christian Buisson), Cécile Audibert, Rémi Brouchier, Laure Fietkau, Christophe Lunel, Céline Matthey, Hubert Martin, Béatrice Roux.

Secrétaire de séance : Alain Joly

Le maire demande de valider le compte-rendu du conseil du 25 octobre dernier, un conseiller fait remarquer que le paragraphe concernant le repas de fin d'année offert aux anciens est ambigu : on ne sait pas si c'est le CCAS ou la mairie qui l'offre. La correction va être effectuée avant publication.

POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

► 1. CONSTRUCTION D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR UN TERRAIN PRIVÉ

Il concerne une zone située au pied de la Beaume Lardière, dans les quartiers Sorbière et Sicouzac. La zone d'étude couvre 27,5 ha et offre un potentiel de puissance de 22 Mégawatts, soit la consommation

électrique annuelle de 5 255 habitants, chauffage compris. Elle éviterait l'émission de 2 355 tonnes de CO₂, soit l'émission annuelle de 1 348 véhicules.

Tout sera mis en œuvre pour faire cohabiter le projet avec des activités liées à l'agriculture et à la biodiversité (entretien et fauchage par pâture d'ovins, plantation d'espèces mellifères et partenariat avec un apiculteur). Le plan d'action permettra aux riverains, aux élus et aux associations de construire le projet avec les équipes de la société constructrice (Sté Éléments).

Les membres du conseil discutent sur le projet :

- il apportera un revenu confortable sur des terrains achetés à bas prix, oui, mais c'est le jeu normal,
- la ligne d'alimentation 20 kV vers le poste source de Barjac passera par le chemin du Bois, puis sur la départementale jusqu'à Barjac, il faut espérer que les travaux ne détérioreront pas des revêtements en bon état,
- toute la population devrait bénéficier en conséquence de réductions sur les tarifs EDF, non, mais la commune peut espérer rece-

voir 10 000 euros de subvention pour ce projet ayant rapport aux économies d'énergie

- le capital des centrales est ouvert, il rapportera à un taux de 7 %.

Ce projet est au stade de pré étude, il est communiqué au conseil pour information et ne nécessite pas de vote.

➤ 2. APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 2017

Il faut tout d'abord noter que la qualité de l'eau distribuée est excellente sur le plan bactériologique (taux de 100 %) et physico-chimique (94,8 %).

Mais on peut remarquer que le réseau vieillit, le rendement brut du réseau qui était de 73,7 % en 2016 est passé à 66,69 % en 2017, soit près de 33 % de pertes du fait de fuites diverses.

Les trois forages qui alimentent notre réseau à Salavas et à Montclus satisfont la demande, bien qu'un volume plus important ait été pris au SEBA. Il faut savoir que le syndicat de Barjac paye un forfait pour cela, que de l'eau soit prélevée au SEBA ou pas. Il est proposé en conséquence de diminuer le montant de ce contrat.

Pour : unanimité

➤ 3. DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MAIRIE DE RUOMS POUR LE RASED

L'antenne de Ruoms du Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficulté intervient à Vagnas. Pour mener à bien sa mission auprès de 107 élèves en difficultés scolaires sur les 18 communes du secteur, le psychologue du RASED a besoin d'un matériel spécifique d'un montant de 1921,14 euros. Ces frais ne sont pas pris en charge par Le ministère de l'Éducation nationale.

Le maire de Ruoms propose de répartir ce coût d'achat sur les 18 communes, soit une somme de 106,73 euros chacune.

Des conseillers s'étonnent que la communauté de communes ne participe pas à cette dépense, mais l'école est une compétence communale et ceci explique cela.

Pour : unanimité

➤ 4. DEMANDE DE SUBVENTION DE M. PIERRE CHANTE POUR L'ÉDITION DU LIVRE « GAZ DE SCHISTE, NON MERCI — HISTOIRE ET IMAGES D'UN MOUVEMENT CITOYEN ».

Les éditions de La Fenestrelle, installées à Uzès, éditeront ce livre grand format de 150 pages et 200 photographies ou documents qui sera imprimé à Nîmes. La rédaction des textes par Pierre Chante et les photographies de Michel Gasarian seront offertes pour l'occasion. Mais l'Atelier du Moulin, à Saint-Jean-de-Valérisclé, qui réalise La maquette, doit être rémunéré à hauteur de 3 000 euros.

Les communes de Barjac et de RocheGude, le collectif Basta! ont subventionné partiellement ce montant. Pierre Chante fait appel aux autres mairies pour compléter la somme.

Tout en reconnaissant l'intérêt indiscutable de cette publication, Les conseillers font remarquer que n'importe qui pourra demander une subvention pour d'autres livres si la mairie participe à ce projet, et qu'il sera alors difficile de refuser.

Des moyens efficaces existent pour ce financement : une souscription des futurs acheteurs et un financement participatif, par exemple.

Contre : 5

Abstention : 2

Les conseillers demandent à ce qu'une lettre soit envoyée à Pierre Chante pour lui expliquer ce ci-dessus.

➤ 5. CRÉATION D'UN POSTE RELEVANT DU CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Ce poste à temps partiel, de 29 heures par semaine, concerne La nouvelle secrétaire, Coralie Berberian. Afin d'être dans les règles, le contrat sous droit privé doit se poursuivre jusqu'au 24 février 2019. Le contrat d'adjoint administratif stagiaire lui succédant pendant un an.

Pour : unanimité

➤ 6. RÉGULARISATION DES HEURES D'UN POSTE DE TRAVAIL D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE PREMIÈRE CLASSE

Cette régularisation concerne Annie Tourre qui va prendre sa retraite, le perceuteur ayant demandé cette régularisation de 17 h 53 min par semaine à compter du 1^{er} juillet 2005.

Pour : unanimité

➤ 7. NUMÉROTATION DES NOUVELLES HABITATIONS

Cette délibération concerne les habitations qui seront construites dans le futur. Un numéro de voie leur sera attribué par la mairie, mais les propriétaires devront acheter eux-mêmes leur plaque de numéro. Les coordonnées du fabricant leur seront fournies, ils auront toutefois le choix du fournisseur.

Pour : unanimité

➤ 8. CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS

Cette convention prend fin au 31 décembre 2018. Elle a permis de stériliser gratuitement de nombreux chats libres de la commune. Le coût étant à présent trop élevé pour cette association, elle demande aux communes de participer aux frais à hauteur de 50 %.

Il va falloir estimer le nombre de chats qui seront stérilisés. Pour information, le budget pour 50 chats ou chattes est de 3 500 euros.

La mairie va s'informer du nombre de chats qui ont été stérilisés l'an passé (sans doute autour de 20) pour renouveler la convention sur cette base.

Il est rappelé à cette occasion que les chats sont relâchés sur leur territoire après stérilisation et qu'un couple de chats peut engendrer une population de 12 680 chatons en 5 ans!

Pour : unanimité

➤ 9. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET ACCORD-CADRE POUR LA MISE EN PLACE DE VIDÉOSURVEILLANCE

Cela suite à la demande de plusieurs communes de notre territoire, cette adhésion est sans obligation d'achat, mais permettra de bénéficier d'une étude et de tarifs négociés.

Pour : unanimité

➤ 10. DÉNEIGEMENT

Il faut repasser les contrats de déneigement pour la saison 2018-2019. Trois prestataires ont été retenus :

- entreprise Bouniol, 60 euros HT/h,
- entreprise Sylvain Peschaire, 45 euros HT/h,

- Christophe Lunel, 50 euros pas de TVA, car agriculteur, mais convention particulière.

La réactivité de ces prestataires avait été parfaite l'an passé.

Pour : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

► 1. Un conseiller fait remarquer que la traversée du village ne sera pas réalisée avant la fin du mandat en cours et que c'est dommage. Le maire répond que l'étude a été réalisée, mais que le coût est très important. Le conseiller suggère de poser deux panneaux-stops sur la D579 au profit de la D255. Les véhicules venant de Barjac ou de Vallon devant marquer cet arrêt seront obligés de ralentir dans le village. Le coût de cette mesure serait négligeable. Un conseiller précise que la présignalisation devra être très efficace pour que ce stop soit bien respecté. Une alternative pourra être de poser des feux intelligents (qui restent au clignotant orange si le véhicule en approche respecte la vitesse autorisée et qui passent au rouge dans le cas contraire, avec un temps d'attente d'autant plus long que la vitesse était élevée). Quoique plus onéreuse cette disposition reste d'un coût abordable. Une étude va être réalisée par la mairie.

► 2. Il est signalé que la plaque en fonte du regard France Telecom situé devant le restaurant *Le Bistrot* est bruyante au passage des véhi-

cules et qu'il faudrait la caler. Il en est de même pour la grille d'évacuation des eaux de pluie situées près de l'intersection des rues de l'École et du Couvent. Les employés municipaux vont caler la grille d'évacuation. Fance Telecom sera informé de ce problème.

► 3. Les travaux sur le transformateur du cimetière ne sont toujours pas achevés depuis le printemps dernier, malgré un rappel effectué auprès du SDE 07. Un nouveau rappel va être effectué auprès du SDE07.

► 4. Pour information, la SIL (Signalisation d'information Locales) arrive enfin au bout de son étude... le piquetage des poteaux a été réalisé fin octobre et le BAT envoyé fin novembre par la société qui va les fabriquer. La validation par les destinataires est en cours et devait être complète avant la fin du mois. Les étapes suivantes seront la réception des devis, la commande définitive après paiement de chaque établissement, et la pose qui devrait être réalisée, si tout va bien, avant le printemps. Ce long processus aura duré 3 ans et représenté une somme de dossiers assez considérable.

► 5. Le futur musée rénové porte à présent un nom « Musée médiéval – Le Temps de Vagnas » et possède un logotype qui est présenté au conseil qui accepte.

Séance levée à 22 h 10



Conseil municipal du mardi 19 mars 2019

Début de séance : 18 h 40

Présents : Béatrice Roux, Josiane Bouniol, Françoise Foissac, Christian Buisson, Michel Failla, Alain Joly, Christophe Lunel, Monique Mularoni, Céline Matthey, Georges Perret.

Absents : Hubert Martin donne procuration à Christian Buisson, Rémi Brouchier, Cécile Audibert, Laure Fietkau.

Secrétaire de séance : Perret Georges.

Le compte rendu du dernier conseil approuvé à l'unanimité.

POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

► 1. POSITION DU CONSEIL SUR LE PROJET « L'ESPACE DES POSSIBLES »

Suite à la présentation de ce projet au dernier conseil, Christian Buisson indique qu'il a rendez-vous avec la DDT et le service des permis de construire de la COM COM concernant ce projet. Après délibération et le vote du conseil, cette proposition est acceptée.

Pour 7, abstentions 2, contre 2, approuvé

► 2. PROJET PHOTOVOLTAÏQUE PAR LA STÉ ÉLÉMENT

Par courrier la Sté Élément sollicite M. le maire pour une modification du PLU de manière que son projet bénéficie d'un zonage compatible dans la perspective de son autorisation. Cette modification ne concernant plus la commune, Christian Buisson fera suivre cette demande vers le service d'urbanisme de la COM COM.

Christophe Lunel étant concerné par ce projet ne participera pas au vote.

Pour 8, abstentions 2, approuvé

► 3. ACHAT DE LA FERME DU RIEUSSET

En conformité avec la réunion de la COM COM du 19 février 2019, cette dernière propose aux maires de Vagnas et de Salavas la vente des bâtiments du haut de la ferme du Rieusset. Les maires de ces deux communes font une proposition de 30 000 euros. L'achat de ces bâtiments servirait à la création d'une maison pour les chasseurs, avec les normes d'hygiène obligatoires.

Pour 10 voix, abstention 1, approuvé

► 4. MARCHÉ PUBLIC MUSÉE

Présentation du choix de la commission de l'ouverture des plis par Christian Buisson, pour ce marché.

- Lot 1 : gros œuvre, maçonnerie
- Lot 2 : travaux intérieurs [peinture, plâtrerie, menuiseries]
- Lot 3 : électricité
- Lot 4 : plomberie

Pour le lot 2 aucune entreprise n'a répondu à cet appel d'offres, le lot n° 2 est déclaré infructueux.

- Pour le lot 1 : 3 entreprises ont répondu,
- Pour le lot 3 : 2 entreprises ont répondu
- Pour le lot 4 : 2 Entreprises ont répondu

L'entreprise Martin Yoann est retenue avec un devis de 41 292,50 euros pour le lot 1.

L'entreprise Robert est retenue avec un devis de 10 446 euros pour le lot 3.

L'entreprise Herrero est retenue avec un devis de 9 506,90 euros pour le lot 4.

Pour 11 voix, approuvé à l'unanimité.

➔ 5. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Sandrine nous fait une présentation générale des budgets assainissement et administratif :

a). Budget communal

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		98 245,95		44 220,25	0,00	142 466,20
Opérations de l'exercice	483 769,43	507 265,48	100 170,99	146 357,85	583 940,42	653 623,33
Totaux	483 769,43	605 511,43	100 170,99	190 518,10	583 940,42	796 089,53
Résultats de clôture		121 742,00		90 407,11		212 149,11

Besoin de financement	0,00	
Excédent de financement	90 407,11	

Restes à réaliser	214 953,00	108 428,00
-------------------	------------	------------

Besoin de financement	106 525,00	
Excédent de financement		

Besoin total de financement	16 117,89	
Excédent total de financement		

2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	16 117,89	Au compte 1068 investissement
	105 624,11	Au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

b). Budget assainissement.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 616,06		22 559,83	0,00	24 175,89
Opérations de l'exercice	91 788,16	89 207,02	53 259,77	42 403,09	145 047,93	131 610,11
Totaux	91 788,16	90 823,08	53 259,77	64 962,92	145 047,93	155 786,00
Résultats de clôture		965,08		11 703,15		10 738,07

Besoin de financement	0,00	
Excédent de financement	11 703,15	

Restes à réaliser	0,00	0,00
-------------------	------	------

Besoin de financement	0,00	
Excédent de financement		

Libellé	Fonctionnement		Investissement	Ensemble	
Besoin total de financement			2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	0,00	Au compte 1068 investissement
Excédent total de financement		11 703,15		965,08	Au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Remerciement à Sandrine pour son travail.

Pour 9 voix approuvé à l'unanimité des votants

➤ 6. MODIFICATION D'HORAIRE DE L'EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION

Suite à une délibération du conseil, il a été transmis au centre de gestion un horaire concernant une employée communale en heure et minute, alors que ce centre exige un temps horaire en heure et centième d'heure. Cette modification sera faite comme demandé.

Pour 11 voix, approuvé à l'unanimité.

➤ 7. DEMANDE MORATOIRE BAIL EMPHYTÉOTIQUE SCI TOURRE

Lilian Tourre par courrier nous sollicite afin d'obtenir une exonération de loyer pour l'année 2019 et 2020, concernant le bail emphytéotique pour le terrain municipal, ce loyer mensuel étant de 100 euros. Christian Buisson après délibération, nous propose l'exonération de ce loyer pour 2019 et de reporter le loyer 2020 en crédit de 50 euros par mois sur 2021 et 2022 en plus du loyer normal.

Une convention sera proposée à Lilian Tourre pour accord.

Pour 11 voix, approuvé à l'unanimité.

➤ 8. TRAVAUX EXTENSION RÉSEAU ÉLECTRIQUE « POSTE SÉGRIÉS

Afin de desservir des parcelles constructibles situées à « Le Valadas », une extension du réseau électrique est nécessaire. Après consultation du SDE07, le devis pour ces travaux est de 16 378 euros TTC, la part de la commune pour la SDE est de 3 412,11 euros.

Pour : 11 voix, approuvé à l'unanimité.

9. CHANGEMENT DE FOURNISSEUR DE GAZ PROPANE

La société Vitogaz ayant passé une convention avec l'association des maires ruraux de France a proposé à la commune une offre pour le gaz propane de 700 euros par m³.

Actuellement la mairie a pour fournisseur Finagaz dont le prix du gaz est de 1 700 euros. Considérant ce grand écart de prix entre ces deux sociétés, le conseil est entièrement d'accord pour changer de fournisseur.

Pour 11 voix, approuvé à l'unanimité.

➤ 10. VOTE DES 3 TAXES COMMUNALES 2019

Actuellement les taux des taxes sont : habitation 11,44 %, foncière 12,87 %, foncière non bâti 68,8 %.

Sur proposition du maire et suite à la délibération, le conseil décide de ne pas les augmenter.

Pour 11 voix, approuvé à l'unanimité.

➤ 11. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Ces demandes concernent l'ADAPEI, le Vélo club de Vallon-Pont-d'Arc, le foyer socio-éducatif du collège Henri-Ageron. Après concertation les demandes de subvention pour l'ADAPEI et le Vélo club sont refusées. Pour le foyer socio-éducatif du collège, une subvention de 50 euros est prévue dans le budget de la commune.

10 voix contre une subvention pour l'ADAPEI et le vélo club, 1 abstention,

11 voix pour l'attribution au collège. Approuvé

➤ 12. DÉLIBÉRATION POUR LES LOCATIONS EN LIGNE : CONVENTION AVEC LA COM COM

Mise en place d'un service commun mutualisé DECLALOC, actuellement 2 dispositifs sont à la disposition des communes afin de réguler le parc des logements sur leurs territoires : la procédure du changement d'usage et la possibilité de mettre en place une procédure de déclaration de location de meublé par le biais d'un télé service qui se commercialise sur les plateformes en ligne.

Le maire propose de créer un service commun mutualisé pour la gestion du service des DECLALOC, la communauté des communes étant en charge pour le compte des communes de procéder à la collecte des télé déclarations et la mise à disposition de ce service aux communes du territoire. Ce service est à titre gracieux.

Christian Buisson nous propose de passer aux votes.

Pour 11 voix, approuvé à l'unanimité

➤ 13. POLICE MUNICIPALE

La COM COM propose les services d'une police pour les communes, 3 propositions sont à choisir :

a). Service à disposition des communes de façon ponctuelle et pour une utilisation occasionnelle ne dépassant pas 2 heures par mois en moyenne annuelle, pour un coût de 500 euros par an.

b). Service régulier, passage toute les semaines avec possibilité d'intervention à la demande pour un coût de 3000 euros par an.

c). Service exceptionnel pour des événements particuliers services à l'heure.

Christian Buisson propose de prendre le premier service pour la commune.

Pour 8 voix, 3 contre

➤ 14. TRAVAUX 2019

Christian Buisson propose quelques chemins à réparer entre autres le chemin du Clos des Terriers, refaire les coupes d'eau.

Un conseiller pose la question pour le chemin de M. Coulomb Fabien, M. le maire lui indique qu'il a demandé à l'entreprise Pellet un devis, qui est en attente d'une réponse. Ces travaux seront étudiés par la commission voirie.

La barrière de l'aire de jeux, la peinture intérieure de la mairie, les poteaux incendies (4 indisponibles sur 23), et puis faire une étude pour d'éventuelles installations de poteaux incendie. Christian Buisson propose l'installation de vidéo protection sur la commune, un conseiller pose la question sur l'installation de feux intelligents, M. le maire fait savoir que pour le moment aucune demande de subventions n'a été demandée.

QUESTIONS DIVERSES

► Une conseillère aimerait connaître les modifications mineures du PLU. Ces modifications portent sur la possibilité en zone A d'étendre

les constructions existantes dans la limite de 30 % de SHON. Ces extensions aujourd'hui possibles en zone N.

► L'ensemble du conseil est en désaccord avec le nouveau système de poubelles mis en place à la fin de l'année.

Fin de séance : 21 h 30



Conseil municipal du jeudi 11 avril 2019

Début de séance : 18 h 40

Présents : Christian Buisson, Josiane Bouniol, Michel Failla, Laure Fietkau, Alain Joly, Monique Mularoni, Georges Perret, Béatrice Roux.

Absents : Cécile Audibert, Rémi Brouchier, Françoise Gangloff, Christophe Lunel, Hubert Martin (qui a donné pouvoir à Christian Buisson), Céline Matthey (qui a donné pouvoir à Georges Perret).

Secrétaire de séance : Alain Joly.

POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

► 1. DÉCISION DE MAINTIEN D'UN ADJOINT DANS SES FONCTIONS.

Cette décision concerne Cécile Audibert qui a déménagé depuis de nombreux mois et n'assure plus de présence à la mairie. Le maire propose de lui retirer ses délégations ainsi que ses fonctions d'adjoint au maire.

Pour : unanimité

► 2. INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

En cas de suppression d'un adjoint, il est nécessaire de revoter les indemnités. Les indemnités des élus sont basées sur les taux de l'indice brut 1027.

Le maire propose les taux suivants :

- maire 31 % de l'indice
- adjoints 8,5 % de l'indice

Pour : unanimité

► 3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019.

Le maire précise que le fonctionnement présente peu d'évolutions par rapport à l'an passé, la commission finances a travaillé sur le projet de budget et l'a accepté.

Le budget assainissement s'organise comme suit :

- total de la section exploitation 97 596,10 €
- total de la section d'investissement 55 590,59 €

Le budget communal s'organise comme suit :

- total de la section de fonctionnement 605 608,11 €
- total de la section d'investissement 417 885,37 €

Contre : 1

Pour : 9

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses à traiter au cours de ce conseil.

Fin de la séance à 19 h 50.



Conseil municipal du jeudi 6 juin 2019

Présents : Josiane Bouniol, Christian Buisson, Michel Failla, Françoise Gangloff (arrivée à 19 h 15), Alain Joly, Hubert Martin, Monique Mularoni, Georges Perret, Béatrice Roux.

Absents : Rémi Brouchier, Laure Fietkau, Christophe Lunel, Céline Matthey.

Secrétaire de séance : Hubert Martin

La séance, présidée par le maire, Christian Buisson, est ouverte à 18 h 45.

POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

Le maire demande au conseil d'ajouter 2 points à l'ordre du jour proposé initialement :

- La question du remplacement du battant de la cloche N° 1 de l'église de Vagnas (point qui sera inscrit à la suite de l'ordre du jour initial)
 - La motion de soutien pour maintenir le poste ONF de Vallon (point qui sera traité en point 3 à la suite du point 2 sur l'ONF)
- Demande approuvée à l'unanimité; ces points sont inscrits à l'ordre du jour.

➤ 1. PRET FCTVA (FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA)

La commune a engagé les travaux du musée. Elle devra payer les factures qui lui sont présentées par les artisans intervenant au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux. Ces factures sont présentées TVA incluse. Or cette TVA ou une partie sera remboursée par l'État à la fin des travaux. En attendant l'achèvement des travaux, la commune doit financer le coût de la TVA. Pour ce faire, elle doit engager un emprunt bancaire de 21 000 € (sur une durée de 18 mois au taux de 1,15 % et des frais de dossier de 100 €). La proposition d'autorisation d'engager cet emprunt est soumise au conseil et à son vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

➤ 2. MODE DE PAIEMENT DE L'ONF

L'ONF a sollicité la mairie pour modifier le mode de paiement de ses travaux et services. Dans le système actuel, les négociants en bois paient le bois directement à la commune qui reverse ensuite sa part à l'ONF. L'ONF propose de modifier cette procédure en se faisant payer directement et en reversant ensuite sa part à la commune. Le maire propose de refuser le projet de l'ONF. Cette proposition de rejet est soumise au conseil

Adoptée à l'unanimité

➤ 3. MOTION DE SOUTIEN AU MAINTIEN DU POSTE DE L'ONF A VALLON-PONT-D'ARC

Les agents de l'ONF appellent l'attention sur la suppression de postes à l'antenne ONF de Vallon. Une motion a été présentée pour maintenir ces postes. Une proposition de soutien est soumise au conseil

Adoptée à l'unanimité

➤ 4. ÉLECTRIFICATION DES PARCELLES B814

Afin de permettre la viabilisation de terrains constructibles sur les parcelles B814, il convient d'en autoriser leur électrification. Le coût total de l'opération est de 32 218,88 €. La part de la commune est de 6 712,28 €. Le paiement de cette part se fera dans les mêmes conditions que pour les opérations similaires déjà effectuées par la commune. La proposition d'autorisation est soumise au conseil.

Adoptée à l'unanimité

➤ 5. MODIFICATIONS DES HORAIRES D'UN POSTE DE SECRÉTARIAT

Il est envisagé de faire passer un poste d'adjoint administratif à 29 heures sur un poste à temps complet. Cette modification présente plusieurs avantages en termes de service aux administrés et de tenue des registres obligatoires.

Cela pourrait permettre une ouverture au public une demi-journée de plus par semaine (soit le vendredi matin soit le mardi après-midi) et une amélioration des outils informatiques à destination des administrés.

Ces heures de travail supplémentaires rendraient possible également la mise en conformité de nos obligations sur plusieurs points : règlement d'hygiène et sécurité, règlement intérieur, amélioration du registre des délibérations.

Sur le plan administratif, cette modification se traduira par la suppression d'un poste à temps non complet par la création d'un emploi à temps complet et sur le plan budgétaire par une décision modificative du budget qui pourra prendre effet selon le calendrier soit au 1^{er} juillet soit au 1^{er} août.

Françoise Gangloff arrivée pendant la discussion de ce point se joint à la délibération de la proposition qui est soumise au conseil.

Adoptée à l'unanimité

➤ 6. MISE À DISPOSITION D'UN AGENT À UNE AUTRE COMMUNE

Point ajourné

➤ 7. DEMANDE DE SUBVENTION DU FOOTBALL CLUB DE VALLON

Le Football Club de Vallon demande une subvention pour l'aider à faire face aux dépenses de son tournoi de Pentecôte. Le maire rappelle la position traditionnelle du conseil de ne pas subventionner des organisations extérieures à la commune. La proposition soumise au conseil est de maintenir cette position de non-subvention.

Adoptée à l'unanimité

➤ 8. REMPLACEMENT DU BATTANT D'UNE CLOCHE DE L'ÉGLISE DE VAGNAS

Le battant d'une des cloches de l'église de Vagnas est trop usagé et menace de détériorer la cloche elle-même. Le coût de son remplacement est de 2 017,20 € TTC. Sachant que la commune a l'obligation légale de pourvoir aux dépenses de maintenance des églises du village, une proposition favorable à l'engagement de cette dépense est faite au conseil.

Une discussion s'engage sur les moyens de faire face aux dépenses de maintenance de nos églises qui sont sous-utilisées. Le conseil vote sur la proposition.

Contre 0, abstentions 3, pour 6

La proposition est adoptée à la majorité.

QUESTIONS DIVERSES

➤ 1. VERSEMENT DU SOLDE D'UNE SUBVENTION

Le conseil est informé par le préfet que le solde d'une subvention liée à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (d'un montant de 8 209,56 €, complétant une subvention de 32 838,24 € déjà versée) va être versée à la commune entraînant une décision modificative du budget.

➤ 2. LISTE DES PERSONNES DU 3^e ÂGE DE LA COMMUNE

La commune met à jour cette liste à partir de sa liste électorale. Cependant cette dernière ne recoupant pas nécessairement la liste des résidents permanents, il convient que ceux-ci, s'ils sont concernés, se fassent connaître au secrétariat.

➤ 3. ÉTAT DE LA PROPRIÉTÉ DU VILLAGE

Un conseiller exprime sa dissatisfaction sur l'état de propreté des rues du village, notamment sur le nettoyage et le désherbage qui ne sont pas effectués avec régularité. Le maire prend note de ce point.

➤ 4. ÉTAT DE DÉLABREMENT INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE DE VAGNAS

La maintenance intérieure de l'église ne relève pas des obligations de la commune, mais elle fait souci pour le village. Toute proposition compatible avec l'usage d'un lieu réservé au culte serait bienvenue.

La discussion de l'ordre du jour étant achevée, la séance est levée à 20 h 15.

HORAIRES D'ACCUEIL

Mairie – 04 75 38 62 97

horaires du secrétariat :

- lundi : 13 h 30 - 17 h 30,
- mardi : 9 h - 12 h,
- jeudi : 13 h 30 - 17 h 30.

Les rendez-vous avec Monsieur le maire se feront également aux mêmes horaires.

Point Poste — 04 75 38 46 38 :

- tous les jours sauf dimanche de 9 h à 12 h.

Tabac-presse — 04 75 38 46 38 :

- lundi au samedi de 7 h à 13 h et de 15 h à 19 h 30,
- le dimanche de 7 h à 12 h 30.

Bar - épicerie

- mardi au dimanche de 7 h à 21 h.

Marchés :

- à Vallon-Pont-d'Arc, le jeudi matin,
- à Barjac, le vendredi matin,
- marchés nocturnes, en saison, le lundi à Barjac et à Salavas, le mardi à Vallon-Pont-d'Arc.

Cave coopérative des vignerons de Brujas-Bessas

– 04 75 38 68 35 – fax : 04 75 38 60 26 :

- lundi, jeudi de 14 à 17 h.

Bibliothèque municipale — 04 75 37 94 10 :

- mardi de 16 h 30 à 18 h 30,
- mercredi de 14 heures à 16 heures,
- vendredi de 17 h 30 à 19 heures.

Exposition permanente « Le temps de Vagnas » :

- aux heures d'ouverture de la bibliothèque municipale,
- les jours de fête au village,
- sur rendez-vous en appelant le 06 01 82 81 40.

Déchetterie de Vallon-Pont-d'Arc :

- ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30, sauf jours fériés.

Déchetterie de Barjac :

- ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30, vendredi de 13 h 30 à 17 heures, sauf jours fériés.

Bureau d'office de tourisme

de la SPL « Pont d'Arc-Ardèche » :

parking Ratière, 07150 Vallon-Pont-d'Arc

04 75 88 04 01 — info@vallon-pont-darc.com

- ouvert 7 jours sur 7 en saison de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

NUMÉROS D'URGENCE

Cabinet médical du Pont-d'Arc :

71 boulevard Peschaire-Alizon, 07150 Vallon-Pont-d'Arc
04 75 88 18 18.

Dr Norbert Rey, place Docteur-Roques, 30430 Barjac

04 66 60 25 57

Dr Céline Dauphin, rue des Glycines, 30430 Barjac

04 66 25 68 29

Dr Guillaume David, route de Vallon, 30430 Barjac

04 66 24 50 54

Dr Claire Monsarrat, rue Basse, 30430 Barjac

04 66 30 91 76 (dermatologue)

Urgence médicale et médecins de garde : 15, ou 112

Urgences pompiers : 18 ou 112

Urgence sociale : 115

Pharmacies de garde : appeler la gendarmerie ou consulter l'affichette sur la porte de la pharmacie la plus proche.

Gendarmerie nationale

3 place Ancienne-Gare, 07150 Vallon-Pont-d'Arc
04 75 88 02 10, ou 17, ou 112

Hôpital d'Aubenas :

14 avenue de Bellande, BP 146, 07205 Aubenas cedex
04 75 35 60 60

Hôpital d'Alès :

avenue du docteur Jean-Goubert, BP 20139 811,
30 103 Alès — 04 66 78 33 33

Drogues alcool tabac info service : 113

Écoute détresse — suicide : 0 810 20 15 15

Sida info service : 0 800 840 800

Allô enfance maltraitée : 119

Violences femmes info : 3 919

Numéro d'urgence par SMS pour les sourds et malentendants : 114